

Séance du 09 juillet 2020

Le 09 du mois de juillet, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socioculturelle, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 2 juillet 2020.

Membres présents :

Madame ZINS Florence, Monsieur FINKLER Dominique, Madame DANNENHOFFER Cindy, Monsieur PETIT Yvon, Madame LANG Tania, Monsieur NEU Jean-Martin, Monsieur HOUTH Gilbert, Madame BACH Sandrine, Madame NIRRENGARTEN Patricia, Monsieur DERR Vincent, Monsieur MATHIS Mathieu, Madame SCHULLER Marie-Jeanne, Monsieur CORDARY Henri, Monsieur BOTZUNG Gilles.

Membres absents :

Madame REICHL Laure.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 25 juin 2020
2. Clôture du Budget Lotissement BELLEVUE
3. Affectation des résultats 2019
4. Budget primitif 2020
5. Fixation des loyers des logements « caserne »
6. Proposition de création d'un marché mensuel de produits locaux
7. Modification du lieu de célébration des mariages
8. Divers

2020-6-40-Approbation du PV de la séance du 25 juin 2020

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 25 juin 2020. Monsieur Michel BOTZUNG demande la modification du point 2020-5-36, en ce sens qu'il a voté contre la proposition de dédommagement du locataire.

Madame le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour ; Il s'agit de délibérer sur des travaux susceptibles de bénéficier d'une subvention, le délai de présentation des dossiers de subvention étant fixé au 4 septembre 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

2020-6-41-Demande de subvention pour travaux d'isolation extérieure de l'école maternelle

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que l'ancienne municipalité avait engagé un programme de réduction des dépenses énergétiques (rénovation de l'éclairage public, isolation thermique des bâtiments...).

Dans le cadre de cette opération, La façade de l'école maternelle a été rénovée partiellement avec une subvention au titre de la DETR de 40 % du montant H.T.

Séance du 09 juillet 2020

Madame le Maire propose de poursuivre ce programme de rénovation énergétique et d'achever la façade du bâtiment, dès cette année. Le montant des travaux est estimé à 12 951.20 euros hors taxes.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre le programme de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public,
- Accepte le devis estimatif,
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL,
- S'engage à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions, par des fonds libres ou par un emprunt,
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux	12 951 €
RECETTES	
DETR	8 289 €
Autofinancement	4 662 €
Total	12 951 €

2020-6-42-Demande de subvention pour la construction de caveaux cinéraires

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire informe le conseil que la demande des familles est largement orientée vers les caveaux cinéraires, qui présentent l'avantage d'être plus petits qu'une tombe classique, la tendance actuelle étant la crémation des corps.

Aussi, pour répondre au souhait des familles endeuillées, 3 caveaux cinéraires ont été construits en urgence dans l'espace cinéraire.

Madame le Maire propose d'ajouter 9 caveaux et soumet au conseil municipal un devis d'un montant hors taxes de 4 590 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

Considérant la demande importante en matière de caveaux cinéraires,

Considérant la place disponible dans l'espace cinéraire,

Décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre présentée pour un montant de 4 590 euros,
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL,
- S'engage à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions, par des fonds libres ou par un emprunt,
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux	4 590 €
RECETTES	
DETR	2 754 €
Autofinancement	1 836 €
Total	4 590 €

Séance du 09 juillet 2020

2020-6-43-Clôture du budget lotissement

Nomenclature acte 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Le lotissement BELLEVUE étant achevé depuis quelques années, le dernier terrain ayant été vendu en 2018, il convient de clôturer ce budget qui est déficitaire de 58 328.39 €. Cette somme devra être inscrite en dépenses (partiellement ou totalement) au budget primitif 2020 de la commune.

Cependant, pour ne pas grever le budget communal, elle propose d'inscrire une somme de 39 000 euros cette année et de clôturer le budget l'année prochaine dans la limite des crédits disponibles.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du 30 décembre 1998 décidant la création du budget annexe intitulé : « lotissement BELLEVUE »

Considérant que tous les lots ont été vendus,

Considérant que tous les travaux sont achevés depuis le 30 avril 2015,

Considérant que toutes les opérations comptables ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2019,

Considérant les investissements prévus au budget primitif 2020,

Décide

- de reverser le déficit du lotissement Bellevue à hauteur de 39 000 euros au budget principal de la commune.
-

2020-6-44-Affectation des résultats 2020

Nomenclature acte 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'affectation du résultat du budget 2019, dont le compte administratif a été voté le 24 février 2020.

Le conseil municipal,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Un excédent de fonctionnement **251 338.05** euros, et un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent de **187 887.85** euros.

En section d'investissement :

- Un résultat cumulé excédentaire de **223 525.74** euros
- Des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de **409 700** euros

➤ décide à l'unanimité :

Séance du 09 juillet 2020

- d'affecter le résultat global en section d'investissement, au compte 1068 du budget primitif 2020, à hauteur de **186 174** euros,
- de reporter l'excédent d'investissement de **223 526** euros à l'excédent antérieur (compte 001) de la section d'investissement du budget primitif 2020.
-

2020-6-45-Budgets primitifs 2020

Nomenclature acte 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Budget principal

Madame le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2020 qui se résument comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	994 882	994 882
Investissement	695 329	695 329

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

Budget lotissement Bellevue

Madame le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2020 du lotissement Bellevue qui se résument comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86 875	86 875
Investissement	86 875	86 875

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

Budget lotissement A l'Orée des Champs

Madame le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2020 du lotissement A l'Orée des Champs qui se résument comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	725 798	725 798
Investissement	216 006	216 006

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

Séance du 09 juillet 2020

2020-6-46-Fixation des loyers des logements « caserne »

Nomenclature acte : 3.3 Locations

Madame le Maire expose :

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de la caserne étant bientôt achevés, il convient de fixer les loyers et charges des 2 logements, afin de pouvoir les proposer rapidement à la location. Pour information : lors de la constitution de dossier de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du bâtiment, il avait été annoncé les loyers suivants :

logement 1 : 350 €

logement 2 : 300 €

Après un large débat, le conseil municipal décide de fixer les loyers suivants :

Logement 1 d'une surface de 57.39 m2 : 350 €

Adopté à l'unanimité.

Logement 2 d'une surface de 47.79 m2 : 300 €

Adopté par 11 voix pour et 2 voix contre.

Les charges mensuelles sont fixées à l'unanimité à **50 euros**, comprenant :

- l'électricité des communs,
- le nettoyage des communs une fois par semaine par un agent communal,
- la révision annuelle de la chaudière,
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2020-6-47-Proposition de création d'un marché mensuel de produits locaux

Nomenclature acte : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Madame le maire passe la parole à Monsieur Michel BOTZUNG, président de l'association « Les producteurs du Pays de Bitche ».

Monsieur BOTZUNG présente un projet de marché mensuel, sur le parking de la Gare, à l'emplacement du drive fermier autorisé par arrêté municipal.

Après un large débat, le conseil municipal, par 12 voix et 1 abstention, décide d'autoriser l'installation d'un marché mensuel sur le parking de la Gare, à titre gratuit, durant une période d'essai de 6 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020.

2020-6-48-Divers

Nomenclature acte : 2.3 Droit de Prémption Urbain

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal dans sa délibération du 29 mai 2020 prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les articles 2122-17 et L2122-19, Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DECISION N° 2020-DEC-6

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753520B0006** portant sur l'immeuble **2 rue de la Mairie, section 4 n° 504/149.**

Séance du 09 juillet 2020

Règlement intérieur

Madame SCHULLER Marie-Jeanne rappelle au conseil municipal l'obligation issue de l'article 2121-8 du CGCT qui oblige désormais les communes de 1000 habitants et plus à adopter un règlement intérieur.

Madame le Maire précise que l'adoption du règlement intérieur doit se faire dans un délai de 6 mois après l'installation du conseil municipal. Un projet de règlement est en cours d'élaboration et sera soumis à l'assemblée dans une prochaine réunion.

Sécurité routière

Monsieur BOTZUNG Michel soulève un problème de sécurité routière aux abords des écoles. Une zone 30 sera créée dans la rue Lachaise entre le croisement de la rue Lachaise, la rue Félix Spieldenner et la rue François Lauer.

Divers autres points de sécurité routière ont été évoqués et seront étudiés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, Madame le maire lève la séance du 21 h 40.